

A. – SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE

Direction de la Solidarité Départementale

**ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL**

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les projets de décisions modificatives n° 2 de l'exercice 2010 de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères.

La Commission de Surveillance, réunie le 15 septembre 2010, a donné un avis favorable aux propositions qui vous sont soumises.

I - Entreprise Adaptée Départementale

Tarifs 2011

Les tarifs des productions pour 2011, tels que figurant en Annexe I, subissent une augmentation de 1,7 % en moyenne par rapport à l'année 2010, afin de les ajuster par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Section d'investissement

La Section d'Investissement enregistre un transfert de crédits en dépenses à hauteur de 2 650 €.

Section de fonctionnement

Elle est équilibrée à un montant de 19 300 €.

La section se présente de la manière suivante :

En dépenses :

- au Chapitre 011 : Charges à caractère général.....27 100 €
- au Chapitre 012 : Charges de personnel..... -7 800 €

En recettes :

- au Chapitre 70 : Ventes de produits..... 46 800 €
- au Chapitre 74 : Subventions d'exploitation - 27 500 €

II – Etablissement et Service d’Aide par le Travail de Nonères

1°) Budget annexe d’action sociale

Section de fonctionnement

Elle est équilibrée pour un montant de 7 150 €.

La section se présente de la manière suivante :

En dépenses :

- au Chapitre 012 : Groupe II : Personnel 7 150 €

En recettes :

- au Chapitre 018 : Groupe II : Autres produits 7 150 €

2°) Budget annexe de production et de commercialisation

Tarifs 2011

Les tarifs des productions pour 2011 tels que figurant en Annexe II, subissent une augmentation de 1,7 % en moyenne par rapport à l’année 2010, afin de les ajuster par rapport à l’indice des prix à la consommation.

Section d’investissement

La Section d’Investissement enregistre un transfert de crédits en dépenses à hauteur de 500 €.

Section de fonctionnement

Elle est équilibrée à un montant de 3 500 €.

La section se présente de la manière suivante :

En dépenses :

- au Chapitre 011 : Groupe I : Exploitation courante 3 500 €

En recettes :

- au Chapitre 018 : Groupe II : Autres produits 3 500 €

III – Répartition des charges communes

Dans le cadre des écritures de fin d’exercice, je vous propose une répartition des charges communes entre les différentes structures, dont le détail figure en Annexe III, à savoir :

- Location du bâtiment administratif et entretien des espaces verts,
- Personnel de direction, administratif et social,
- Consommation d’eau, de chauffage et de carburant.

*

* * *

En conclusion, je vous propose donc :

- d'approuver le procès-verbal de la Commission de Surveillance en date du 15 septembre 2010, figurant au dossier de votre rapporteur,
- d'adopter les Décisions Modificatives n° 2-2010,
- d'approuver les bases de tarification Année 2011, de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères,
- d'approuver la répartition des charges communes entre l'Entreprise Adaptée Départementale et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères.

**BASE DE TARIFICATION DE L'ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE
POUR L'ANNEE 2011**

PRESTATIONS INDIVIDUELLES

	Indices Conv. Collective Exploitants Agricoles des Landes				
	110/120	210/220	310/320	410	420
1 an	13 200,00 €	13 400,00 €	13 500,00 €	13 750,00 €	13 850,00 €
6 mois	6 600,00 €	6 700,00 €	6 750,00 €	6 875,00 €	6 925,00 €
1 mois	1 330,00 €	1 340,00 €	1 350,00 €	1 360,00 €	1 370,00 €

JARDINS ESPACES VERTS

Travaux d'entretien et de création d'espaces verts 22,06 € de l'heure par salarié

FLORICULTURE

L'estimation des travaux s'effectue sur la base de 18,00 Euros à 33,00 Euros de l'heure par salarié, selon la nature et la qualité de la prestation.

Vente ou location :
Selon l'espèce, la qualité et la quantité,

Plantes à massifs	de	0,04 €	à	11,00 €
Géraniums	de	1,10 €	à	45,00 €
Plantes vertes et fleuries	de	1,20 €	à	157,00 €
Coupes	de	2,00 €	à	51,00 €
Compositions bacs	de	8,00 €	à	102,00 €
Accessoires et supports de culture	de	0,04 €	à	26,00 €

PEPINIERE

L'estimation des travaux s'effectue sur la base de 18,00 Euros à 33,00 Euros de l'heure par salarié, selon la nature et la qualité de la prestation.

Vente ou location :
Selon l'espèce, la qualité et la quantité,

Plantes de haie	de	2,00 €	à	21,00 €
Arbustes	de	2,00 €	à	152,00 €
Plantes gimpantes	de	2,50 €	à	21,00 €
Plantes de terre de bruyère	de	1,50 €	à	122,00 €
Arbres	de	3,50 €	à	201,00 €
Conifères	de	2,50 €	à	188,00 €
Vivaces	de	0,50 €	à	9,50 €

FOURNITURES

Nous appliquerons au tarif des fournisseurs un coefficient de majoration de 1,1 à 3 suivant les conditions de commercialisation.

**BASE DE TARIFICATION
DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE NONERES
POUR L'ANNEE 2011**

MARAICHAGE BIOLOGIQUE	UNITE	PRIX		
Ail	kg	de	2,33 €	à 8,60 €
Ail (botte)	pièce	de	1,32 €	à 2,60 €
Artichaut	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Asperge	kg	de	1,55 €	à 8,10 €
Aubergine	kg	de	0,66 €	à 5,10 €
Betterave rouge	kg	de	0,77 €	à 5,10 €
Betterave rouge (botte)	pièce	de	1,32 €	à 3,00 €
Betterave rouge cuite	pièce	de	1,63 €	à 2,50 €
Blette	kg	de	0,62 €	à 5,10 €
Brocolis	kg	de	0,62 €	à 5,60 €
Carotte	kg	de	0,62 €	à 3,00 €
Carotte (botte)	pièce	de	1,22 €	à 3,00 €
Céleri branche	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Cerise	kg	de	1,53 €	à 4,60 €
Chou	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Choux de Bruxelles	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Choux fleurs	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Chou rave	pièce	de	0,51 €	à 1,50 €
Chou rave	kg	de	2,00 €	à 3,50 €
Concombre	kg	de	0,39 €	à 4,00 €
Concombre	pièce	de	0,81 €	à 1,40 €
Courges variées	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Courgette	kg	de	0,10 €	à 4,00 €
Echalotte	kg	de	0,77 €	à 5,60 €
Epinard	kg	de	0,77 €	à 5,60 €
Fenouil	kg	de	0,77 €	à 5,60 €
Fèves	kg	de	1,22 €	à 5,10 €
Fleurs de Tilleul	100g	de	3,05 €	à 5,10 €
Fraise	kg	de	2,30 €	à 14,00 €
Fruits divers	kg	de	0,92 €	à 13,20 €
Haricot sec	kg	de	1,55 €	à 10,10 €
Haricot vert	kg	de	1,55 €	à 8,10 €
Herbes aromatiques	bouquet	de	0,31 €	à 2,20 €
Herbes aromatiques séchées	100g	de	3,05 €	à 5,10 €
Mâche	kg	de	1,55 €	à 8,60 €
Maïs doux	épi	de	0,30 €	à 2,00 €
Melon	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Melon	pièce	de	0,90 €	à 3,00 €
Miel	kg	de	8,10 €	à 15,20 €
Navet	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Navet (botte)	pièce	de	1,20 €	à 2,60 €
Noisette	kg	de	2,00 €	à 5,50 €
Oignon	kg	de	0,46 €	à 4,00 €
Oignon (botte)	pièce	de	1,20 €	à 3,00 €
Panais	kg	de	2,00 €	à 4,00 €
Panier légumes	pièce	à	12,00 €	et 16,00 €
Pâtisson	kg	de	1,50 €	à 4,50 €
Persil	bouquet	de	0,30 €	à 2,00 €
Petits pois	kg	de	1,50 €	à 6,10 €
Plants de légumes	pièce	de	0,06 €	à 5,00 €
Poireau	kg	de	0,62 €	à 4,00 €
Poivron-Piment	kg	de	0,80 €	à 8,10 €
Pomme	kg	de	0,92 €	à 4,00 €
Pomme de terre	kg	de	0,46 €	à 5,10 €
Potiron	kg	de	0,46 €	à 5,10 €
Purin de plantes	litre	de	2,30 €	à 5,10 €
Radis	pièce/kg	de	0,30 €	à 4,00 €
Raisin	kg	de	2,50 €	à 4,60 €
Roquette	kg	de	8,00 €	à 12,00 €
Salade	pièce	de	0,46 €	à 3,00 €
Scorsonère	kg	de	0,46 €	à 4,00 €
Substrats Bio	kg	de	6,20 €	à 10,00 €
Tomate	kg	de	0,76 €	à 4,00 €
Tomate cerise (barquette)	pièce	de	0,70 €	à 1,50 €
Topinambour	kg	de	1,00 €	à 4,00 €

PLASTIFICATION

L'estimation des travaux s'effectue sur la base de 12,00 Euros à 23,00 Euros de l'heure selon la nature des interventions et leur qualité.

JARDINS ESPACES VERTS

Travaux d'entretien et de création d'espaces verts : 22,06 Euros de l'heure par salarié

FOURNITURES

Nous appliquerons au tarif des fournisseurs un coefficient de majoration de 1,1 à 3 suivant les conditions de commercialisation.

PRESTATIONS EXTERIEURES

L'estimation des prestations s'effectue sur la base de 12,00 Euros à 23,00 Euros de l'heure selon la nature des interventions et leur qualité.

PRESTATIONS INDIVIDUELLES

1 An	13 000,00 €
6 Mois	6 500,00 €
1 Mois	1 310,00 €

PRESTATIONS COLLECTIVES

1 journée de 360,00 € à 500,00 €
Base 6 personnes soit 5 Travailleurs handicapés + 1 Moniteur d'Atelier

REPARTITION DES CHARGES

E.S.A.T. de Nonères				
	B.P.A.S.	B.A.P.C.		Total
Location du bâtiment administratif	100%	0%		100%
Entretien des Espaces Verts	50%	50%		100%
	E.A.D.	E.S.A.T.		Poste ETP
		B.P.A.S.	B.A.P.C.	
PERSONNEL				
Direction	70%	30%		1,00
Responsable en Jardins et Espaces Verts	70%		30%	1,00
Responsable en Horticulture, Pépinière, Maraîchage Biologique et Prestations Extérieures	50%		50%	1,00
Secrétariat	100%	25%	25%	1,50
Comptabilité	125%	25%	50%	2,00
Social	50%	50%		1,00
Psychologue	20%	40%		0,60
Eau et Chauffage	E.S.A.T. B.P.A.S. Relevé effectif du sous-compteur 1/an			
Carburant	E.S.A.T. B.A.P.C. Relevé du registre 1/an			

Désignations de Conseillers Généraux

Je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation de Conseillers Généraux pour siéger en tant que représentants du Département des Landes au sein des organismes ci-après :

- Commission de Surveillance du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan,
- Conférences de Territoire d'Aquitaine.

CONFERENCES DE TERRITOIRE D'AQUITAINE

L'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique stipule que dans le cadre de la planification régionale de la politique de santé, des conférences de territoire doivent être constituées.

L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, conformément à l'Article 1 du Décret n° 2010-347 du 31 Mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences, vient de constituer les Conférences de Territoire d'Aquitaine.

Ces conférences contribuent à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique, elles peuvent faire des propositions à l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé.

L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine nous demande en conséquence de procéder à la désignation de deux Conseillers Généraux titulaires et deux Conseillers Généraux suppléants pour siéger au titre du Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à ces désignations.